



## Règlement de course de la « Loire 725 » édition 2024

### Dates / horaires

Conférence sur les enjeux environnementaux ligériens le 15 juin 2024 vers 18 H,

Le départ sera donné le dimanche 16 juin 2024 à 6H à Roanne (Loire, Auvergne Rhône Alpes) face à la caserne des pompiers, Centre d'Incendie et de Secours; point GPS 46°02'26.6"N 4°05'11.8"E.

L'arrivée se fera à Paimboeuf (Loire Atlantique, Pays de la Loire) face au phare de la chaussée neuve. La course sera arrêtée le samedi 22 juin 2024 à 22H, point GPS 47°17'25.5"N 2°01'57.3"W

Une règle simple : les participants pagaient au rythme du soleil à la pagaie simple ou double sans autre moyen de propulsion (moteurs, aviron, voile...), de 6H à 22 h. Il sera autorisé un dépassement de 30 minutes maximum le soir sur cette plage horaire, mais ce dépassement sera reporté dès le lendemain. Exemple : je m'arrête à 22 h12 et je ne peux pas repartir avant 6H12 le lendemain. Le tracker faisant foi.

### Barrières horaires et arrêts obligatoires

#### 1) Barrières horaires

Pour des raisons de sécurité des barrières horaires seront appliquées, au-delà desquelles les concurrents seront contraints à l'abandon :

Bec d'Allier Km 191: passage obligatoire avant le lundi 17 juin 17 H

Orléans (Pont royal) km 365 : passage obligatoire avant le mercredi 19 10 h

Bouchemaine (Club Nautique) : passage obligatoire avant le vendredi 21 juin 12 H

Le tracker faisant foi.

#### 2) Arrêts obligatoires

3 arrêts obligatoires seront à effectuer pour vérification du matériel et de l'intégrité physique du concurrent.

Lors de ces arrêts, un ravitaillement sera fourni par l'organisation de course. Le premier au km 184 à Nevers, le deuxième au km 424 à Blois et le troisième au km 605 à Bouchemaine (Club Nautique). Les points GPS sont fournis sur [loire725.com](http://loire725.com) rubrique riverbook.

## Embarcations / dossards / trackers

Embarcations acceptées : kayak K1 et K2, canoë C1 et C2, pirogue OC1 OC2 V1 V2, stand up paddle monoplace et biplace. Toutes les embarcations doivent être insubmersibles ou avec réserves de flottabilité.

Le nombre de dossards sera limité à 200 embarcations, dont 50 maximum en relais

Cette course pourra s'effectuer en relais. Les relais se feront à discrétion (uniquement sur des zones d'accès à l'eau publiques et identifiées : cales, pontons, ponts, etc...), et le nombre de relayeurs sera limité. Un relayeur pour chaque monoplace et 2 au maximum pour chaque biplace. Un classement spécial relais sera mis en place. Chaque embarcation sera munie d'un tracker GPS fourni par l'organisation « Loire 725 » afin de suivre son évolution. La durée maximale de la descente est de 7 jours soit une arrivée avant le samedi 22 juin à 22 H. Une caution de 150 € sera demandée pour le tracker et sera rendue uniquement à l'arrivée contre ce dernier. Dans le cas d'un abandon, obligation à l'équipe de se rendre à l'arrivée pour effectuer l'échange.

## Respect de l'environnement/ ravitaillement / logistique / équipements

ATTENTION : une conférence sur les enjeux environnementaux ligériens sera donnée par France Nature Environnement le 15 juin 2024 vers 18 h à la capitainerie du port de Roanne. La présence de tous les compétiteurs sera obligatoire (au minimum 1 par embarcation) et toute absence fera l'objet d'une exclusion de la course sans dédommagement. Les recours éventuels seront étudiés au cas par cas par la direction de course.

### Les lieux de débarquement, d'embarquement et de bivouac.

Chaque participant gère comme il le souhaite sa logistique, son ravitaillement ; la règle étant de repartir d'où le participant a débarqué pour faire une pause ravitaillement, passer la nuit .... Le tracker faisant foi.

Ils devront obligatoirement se faire sur les équipements fluviaux existants prévus à cet effet : cales, quais, pontons etc ; le but étant d'éviter tout piétinement des berges, dérangement ou piétinement de sites de nidification et d'habitat de toutes espèces.

Le débarquement pour l'arrêt obligatoire 1 de Nevers fait l'objet d'une attention particulière. En effet, un corridor balisé sera mis en place dans le but d'éviter toute dissémination de la « Jussie », plante exotique, aquatique et invasive. Selon le niveau de la Loire, il pourra se présenter sous la forme d'une protection au sol par exemple.

Le bivouac sauvage est strictement interdit tout le long des 725 km.

Le livre 'La Loire vue du fleuve' indique tous les équipements et les campings le long du fleuve.

Il est donc demandé de privilégier l'hébergement en camping-car, gîte, camping, dans le respect de la législation en vigueur.

### Natura 2000, réserves et arrêtes de protection de biotope

Le parcours de la course dans sa globalité est situé sur une Zone protégée Natura 2000 et sur certaines zones en réserves naturelles régionales ou Nationales. Certains sites sont classés « Arrêtes de protection de biotope », ce qui est le niveau maximum de protection.

C'est pourquoi chaque arrêt devra se faire en respect des interdictions absolues de débarquement et bien sûr de bivouac sur toutes les îles et tous les bancs de sables, toutes les berges.

Sur certaines zones particulièrement sensibles dont les références mises à jour seront fournies, il sera également interdit de naviguer à moins de 50 m des berges autant que faire se peut et les SUP devront pagayer assis afin de limiter leur visibilité. Ces sites particuliers seront clairement identifiés sur la cartographie diffusée à tous les participants.

Tout rejet de quelque matière que ce soit est strictement prohibé, et les éventuels déchets générés par les concurrents (ravitaillement sur l'eau par ex) devront impérativement être remis aux suiveurs en véhicule lors de chaque rencontre.

Par ailleurs, tous les concurrents devront veiller à avoir une attitude et un déplacement les moins dérangeants pour la faune ligérienne, notamment les oiseaux dont certains pourraient être en fin de période de nidification.

L'utilisation de drones est à cet effet strictement interdite tout le long du parcours.

Attention, toute entorse à ces règles peut faire l'objet d'une verbalisation en plus de l'exclusion de la course, qui sera automatique. Ceci pouvant être fait sur la foi de vos données GPS fournies en live par les trackers.

La Loire est le dernier fleuve sauvage d'Europe, préservons-la !!

Chaque embarcation devra avoir son équipe suiveuse à terre. Une équipe suiveuse pourra s'occuper de plusieurs embarcations. Dans ce cas, les embarcations devront restées groupées afin que l'équipe suiveuse puisse assurer le suivi et la sécurité du groupe. Le ou les relayeurs peuvent faire office d'équipe suiveuse.

Tout abandon devra être communiqué à la direction de course immédiatement. Dans ce cas l'embarcation, et le ou les concurrents seront pris en charge par l'équipe suiveuse.

Le port du gilet de flottaison aux normes FFCK pour la rivière sera obligatoire pour toutes les embarcations, y compris les SUP. Pour les stand up paddle, le port du leash sera interdit jusqu'à Bouchemaine et obligatoire de Bouchemaine à Paimboeuf.

Chaque embarcation devra être équipée d'un téléphone portable étanche, d'une batterie extérieure de secours chargée, et pour chaque navigant d'une couverture de survie, un sifflet et d'un éclairage de type « lampe frontale » étanche. Les suiveurs devront obligatoirement fournir leurs coordonnées téléphoniques. Tous ces équipements seront contrôlés au départ et aux arrêts obligatoires.

La SNSM est notre partenaire sécurité tout le long du parcours.

## Classement / conditions d'inscription

Les inscriptions seront ouvertes aux licenciés FFCK et FFS dont la licence est à jour avec la mention « Compétition ». Pour les non-licenciés et les étrangers il faudra justifier d'une assurance adaptée à ce type de compétition prenant en compte un rapatriement éventuel. Une prise de licence « open » sera toujours possible avec un certificat médical d'aptitude faisant mention d'aptitude à la compétition en canoë, kayak ou stand up paddle.

Attention, lors de l'inscription, un curriculum vitae sportif sera demandé ; l'organisation se donnant la possibilité de refuser le candidat ou la candidate si elle estime le niveau ou l'expérience de ce dernier/dernière, insuffisant.

## Tarifs par bateau :

Monoplaces 250 € (dotation : 2 repas et 3 ravitaillements pour 2 personnes)

Biplaces 450 € (dotation : 2 repas et 3 ravitaillements pour 3 personnes)

Monoplace en relais 400 € (dotation : 2 repas et 3 ravitaillements pour 2 personnes)

Biplace en relais 600 € (dotation : 2 repas et 3 ravitaillements pour 4 personnes)

Ce tarif comprend la location d'un tracker GPS par embarcation.

Une caution de 150 € par embarcation sera demandée.

Le classement se fera par catégorie d'embarcation, en femme, homme, et mixte ; idem pour les relais.  
Si toutefois une embarcation n'atteignait pas l'arrivée dans le temps imparti, son classement se fera au nombre de kilomètres parcourus, le tracker faisant foi.

## Divers

Tout manquement au règlement énoncé ci-dessus, notamment en matière environnementale, fera l'objet d'une exclusion par la direction de course, sans dédommagement.

Un topo guide très complet réalisé par Jean-François SOUCHARD vous sera très utile, voire indispensable.

<https://imagesdeloire.fr/produit/la-loire-vue-du-fleuve-guide-de-randonnee-nautique/>